

# FONCTION PUBLIQUE : contre les reculs sociaux, en avant !

Suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, recours accru à la contractualisation, délégation de missions, affaiblissement programmé des instances comme les CAP ou le CHSCT...le projet gouvernemental pour la Fonction Publique est d'une grande cohérence. **Derrière un nom de code aux allures d'opération secrète (CAP 2022), l'objectif est bien de démanteler ouvertement la Fonction Publique.** Cette dernière est attaquée de tous les côtés, en particulier par les suppressions de postes qui vont entraîner des tensions dans bon nombre de services publics (déjà bien malmenés), quand certains risquent tout simplement de fermer, aggravant ainsi les inégalités territoriales et tournant le dos à l'impératif d'égalité sur tout le territoire. La Fonction Publique est aussi remise en cause par la volonté gouvernementale, à peine voilée, de s'en prendre au statut des Fonctionnaires. Dans un discours bien rôdé, de nombreux commentateurs font de ce statut, un vestige de l'ancien monde, peu adapté à la société actuelle. Mais notre statut n'a cessé d'évoluer depuis 1983, n'en déplaise à ceux qui caricaturent la Fonction Publique en pointant son soi-disant immobilisme. Et surtout, le statut forme un ensemble de règles individuelles et collectives qui protègent le Fonctionnaire, lui assurent une réelle indépendance permettant la réalisation des missions de service public, au service de l'intérêt général. Remettre en cause le statut, c'est ouvrir la porte à une dénaturation de nos métiers, qui deviendraient soumis aux aléas des intérêts politiques du moment, faisant des Fonctionnaires des exécutants dociles bien loin du sens même de nos missions et de notre engagement actuel.

C'est donc bien la Fonction Publique et les services publics, comme outils au service de l'intérêt général, qui sont dans le viseur gouvernemental. Soyons nombreux en grève et dans la rue pour défendre nos métiers et les services publics !



## POUR PRÉPARER LA GRÈVE : organiser une heure d'information syndicale



**L'organisation d'une heure d'information syndicale est un droit pour toute section syndicale d'établissement.** La participation à cette réunion est un droit, un chef d'établissement ne peut vous demander de rattraper le cours manqué pour assister à l'heure d'information syndicale. C'est un moyen de réunir les personnels. Dans une fin d'année où les sollicitations sont multiples, cette réunion peut permettre de prendre le temps de débattre des questions d'actualité locale et/ou nationale, de préparer les actions à venir (grève, CA, pétitions...).

### Quelques conseils pour l'organiser au mieux :

- prévenir le chef d'établissement une semaine à l'avance
- prévenir les collègues, en proposant un ordre du jour précis
- préparer collectivement les débats, en s'appuyant sur les nombreuses ressources du SNES-FSU : ce 4 pages, l'US, le site internet [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

- si besoin, solliciter un militant de votre section départementale pour vous aider à animer cette réunion
- faites un rapide compte-rendu à votre section départementale

### Contacts des S2 :

snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu